

## CHARTE D'ENGAGEMENT CHAB'ACADEMIE 2024/2025

Cette charte précise les différents points que chaque partie s'engage à respecter au cours de l'année scolaire 2024/2025 au collège CHABRILLAN ST JEAN-BAPTISTE.

Identité de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_  fille  garçon Classe 2024/2025 :  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Activité choisie :  athlétisme  basket  équitation  golf  gymnastique  
 hockey sur gazon  musique  natation  tennis  rugby

Identité du(es) responsable(s) légal(aux) :

▪ M. \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

▪ Mme \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### OBJECTIFS ET RÈGLES ESSENTIELLES DU DISPOSITIF « CHAB'ACADEMIE »

En lien avec les partenaires identifiés, l'objectif est de permettre à des collégiens de pouvoir consacrer plus de temps à leur pratique sportive ou musicale afin de développer leur potentiel grâce à des horaires adaptés de leur semaine scolaire. **Deux après-midis par semaine seront ainsi libérés à partir de 14h35, à savoir le mardi et jeudi.**

La capacité à s'organiser, à faire preuve de sérieux, de volonté dans son travail scolaire, sont des prérequis à l'inscription dans ce dispositif.

Les élèves de cette classe, comme tous les autres élèves du collège, devront répondre à des exigences de savoir-être et de respect du Règlement intérieur. Un bon état d'esprit, une volonté de renforcer l'entraide, de faire équipe et la solidarité sont des qualités indispensables pour intégrer ce dispositif.

#### ▪ **ARTICLE 1**

La participation au dispositif CHAB'ACADEMIE est conditionnée à un engagement minimal de participation d'une année scolaire. Le non-respect des règles, pourra conduire à l'exclusion du dispositif, même en cours d'année. Un élève exclu de son club ou du conservatoire devra rester en étude sur les créneaux dédiés à sa pratique.

#### ▪ **ARTICLE 2**

Le partenaire identifié fera chaque trimestre une évaluation de l'implication et du niveau de l'enfant pour la poursuite de l'activité l'année suivante selon ses propres critères. L'équipe pédagogique donnera son avis pour la poursuite de la scolarité dans ce dispositif l'année suivante. Un avis commun sera transmis à la Direction de l'établissement qui prendra la décision finale.

#### ▪ **ARTICLE 3**

L'emploi du temps du collège est adapté afin de permettre la pratique sportive ou musicale avec un aménagement d'horaire, ce qui peut entraîner une plus forte densité des cours, cours le mercredi matin et/ou un temps de pause méridien plus court. L'emploi du temps sera distribué en début d'année scolaire et ne pourra être remis en question par les responsables légaux.

▪ **ARTICLE 4**

Les enfants sont libérés à 14h35 le mardi et le jeudi, le transport du collège au lieu de pratique est à la charge du partenaire ou éventuellement des familles. Dès lors, les enfants sont sous la responsabilité du partenaire identifié et la responsabilité du collège ne pourrait être engagée.

Concernant les élèves inscrits au Conservatoire, les familles indiqueront précisément les jours et heures de fréquentation au sein de l'établissement. L'élève devra obligatoirement se signaler auprès de l'accueil du conservatoire à son arrivée et son départ. Une salle de classe sera alors mise à sa disposition pour le travail de son instrument, en dehors du temps de cours. Pendant ce temps, l'élève ne sera pas autorisé à quitter le conservatoire. Il est précisé aux familles que, durant le temps de travail personnel de l'élève au conservatoire, il n'est pas exercé de surveillance particulière de la part des équipes enseignante et administrative. Toute absence fera l'objet d'un signalement immédiat du conservatoire à la famille et au collège par SMS.

▪ **ARTICLE 5**

Aucun coût financier supplémentaire n'est demandé par le collège pour la mise en œuvre du dispositif CHAB'ACADEMIE. Selon le partenaire identifié, une participation financière pourra être demandée. Concernant les élèves inscrits au Conservatoire, les familles seront redevables de la cotisation annuelle en vigueur (tarif « musique » cursus complet), à régler dans les délais réglementaires.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles de la présente charte, du règlement intérieur du collège et de celui du partenaire, d'avoir pris note de toutes les informations et être en accord sans réserve avec chacun des points exposés.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Nom, Prénom, classe de l'enfant suivi de la signature :**

**Nom(s) et prénom(s) du(es) responsable(s) légal(aux) suivi(s) de(s) la signature(s) :**

**Les responsables du club partenaire ou du conservatoire :**

**La cheffe d'établissement :**

